



**34e RALLYE NATIONAL
et 3e RALLYE VHC
du HAUT-LIGNON**



13 et 14 septembre 2024

DECISION N° 3 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Suite à l'interruption de course dans l'ES n° 6, après la sortie de route du concurrent n° 9, le Collège décide l'application de l'article n° 7.5.16 ("Interruption d'une Epreuve Spéciale") de la Réglementation Rallyes 2024 de la FFSA.

Le temps suivant est attribué :

n° 10 : 16' 44" 2

Fait à Tence, le 14 septembre 2024 à 21h30

Christophe ARSAC, lic. FFSA 3591
Membre du Collège

Georges BEAL, lic. FFSA 2910
Membre du Collège

Nicole FOREST, lic. ASS 201
Présidente du Collège